



Olivier Giraudeau

Demande presse - média infOccitanie

Linda Mansouri

23 octobre 2025 à 09:32

À : Olivier Giraudeau

Bonjour,
 Merci, c'est bien réceptionné.
 Cdt,

Linda Mansouri

Le 23 oct. 2025 à 07:24, Olivier Giraudeau a écrit :

Madame,

Je suis stupéfait que Monsieur JAOUL, maire sortant de Saint-Brès, cherche à médiatiser une tentative d'intimidation à mon encontre. Après deux mandats sans opposition, il semble paniqué par l'émergence d'une liste alternative.

Les faits sont simples : j'ai mentionné ma profession dans ma vidéo de présentation de candidature, comme tout citoyen en a le droit. Je n'ai commis aucune infraction au code électoral, aucun manquement au devoir de réserve. Monsieur JAOUL et son avocat le savent parfaitement - d'ailleurs, ils ne citent aucune jurisprudence, ni même aucun article précis du code électoral qui serait méconnu. Leurs accusations sont dénuées de tout fondement juridique, ce qui révèle leur caractère purement artificiel.

Cette manœuvre d'intimidation, qui vise à menacer ma carrière professionnelle pour me faire taire politiquement, est indigne d'un élu de la République. Le fait que Monsieur JAOUL mobilise son avocat (qui est aussi celui de la commune, soit relevé en passant), saisisse le maire de Montpellier, alerte le préfet, et maintenant contacte la presse, révèle un acharnement inquiétant.

Pour notre part, nous n'avons pas besoin de nous attaquer à la vie professionnelle ou privée de nos adversaires pour débattre du bilan du maire sortant et proposer une alternative crédible aux habitants de Saint-Brès. Nous préférons le terrain des idées et des projets à celui de l'intimidation.

Les électeurs de Saint-Brès jugeront si les méthodes d'un autre âge du sortant correspondent à leur vision de la démocratie locale.

Mon avocat examine actuellement les suites judiciaires à donner à ce qui constitue non seulement une dénonciation calomnieuse auprès des autorités administratives, mais également, par cette médiatisation volontaire, une diffamation publique.

Je reste concentré sur notre campagne et nos propositions pour Saint-Brès, refusant de me laisser intimider par ces manœuvres.

Cordialement
 Olivier Giraudeau

Le mar. 21 oct. 2025 à 16:14, Linda Mansouri a écrit :

1

Bonjour monsieur Giraudeau,

Je suis journaliste pour le média InfOccitanie. Je me permets de vous contacter suite au témoignage reçu à la rédaction ce jour par Laurent Jaoul, maire de Saint Brès, qui souhaiterait médiatiser le sujet.

Pourriez-vous réagir par retour de mail aux propos qui suivent svp ? Publication d'un article dans les colonnes du média infOccitanie ce jeudi 23 octobre, en fin d'après-midi.

Je reste à votre disposition.

Suite à vos propos dans une vidéo de campagne pour les prochaines municipales : "Professionnellement, je travaille à la mairie de Montpellier où je mets en oeuvre des actions au profit des quartiers populaires. Concrètement, je vérifie que les politiques publiques mises en oeuvre en matière d'éducation, de culture, de logement, de sécurité, le soient bien au profit des habitants.

Ces compétences, je souhaite aujourd'hui les mettre à nouveau au service de Saint-Brès », diffusée sur YouTube ([disponible ici](#)).

Laurent Jaoul dit avoir contacté le conseil de son avocat sur une suspicion de manquement au code électoral.

Son avocat, maître Maillot, déclare alors : *"Ces propos constituent une atteinte grave et manifeste au devoir de réserve et à l'exigence de neutralité de monsieur Olivier Giraudeau"* . Le même avocat ajoute : *"Un agent public, même s'il est candidat à une élection, reste soumis à une obligation de neutralité et de réserve, en particulier pendant une campagne électorale"* », précisant : *"Dans ce cadre, l'usage de la qualité d'agent d'une collectivité et de ses fonctions en son sein à des fins de promotion électorale est prohibé"*.

L'avocat poursuit à votre sujet : *"il en fait même un argument de sa candidature, indiquant expressément qu'il entend mettre ses compétences exercées au sein de la Ville de Montpellier, au profit des habitants de Saint-Brès"*,

Le même avocat conclut : *"Olivier Giraudeau instrumentalise son statut d'agent public, ce qui s'assimile à un usage indirect des moyens de la collectivité (notoriété, légitimité, expertise acquise dans le cadre de ses fonctions) à des fins électorales"*, en précisant : *"il ne pouvait ignorer au regard de son niveau de recrutement et de ses fonctions de 'responsable des services politiques de la ville', qu'il lui est strictement interdit de faire état de ses fonctions précises d'agent public dans le cadre d'une campagne électorale, de surcroît dans une commune appartenant à la Métropole de Montpellier"*. Un courrier a été envoyé ce mardi 21 octobre, au maire de Montpellier par ledit avocat, ainsi qu'au préfet par le maire de Saint-Brès.

Que répondez-vous à cet avocat ? Et par ricochet à monsieur Jaoul qui a initié ce courrier ?

A votre disposition, vous remerciant,

Linda Mansouri
Journaliste infOccitanie